



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Position de la France et conflit en République démocratique du Congo

Question écrite n° 5614

Texte de la question

Mme Dominique Voynet attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les tentatives de déstabilisation politico-militaires menées par le mouvement rebelle M23 avec le soutien du gouvernement rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo. Face à cette situation, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, le 21 février 2025, une résolution (2773/2025) qui demande au Rwanda de cesser tout appui au M23 et de retirer immédiatement et sans conditions, ses troupes déployées en RDC, exigeant également du M23 qu'il cesse les hostilités et évacue les zones conquises, notamment les villes de Goma et Bukavu. Les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont imposé un certain nombre de sanctions à l'égard du gouvernement rwandais. Constatant que la France ne s'est pour l'heure pas associée à ces mesures, elle lui demande de préciser si des accords antérieurs passés entre la France et le Rwanda sont de nature à freiner la France dans la mise en place de sanctions contre le gouvernement rwandais et, le cas échéant, d'en préciser également le contenu.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Voynet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5614

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2153